



1^{er} semestre 2024



n° 40



Sap-en-Auge Bulletin Municipal



Éditorial

Mes chers concitoyens



Vous avez remarqué et certainement subi quelques désagréments lors de la réfection de notre réseau d'eaux pluviales. Simultanément la réfection de mares, le talutage et la plantation de haies sont venus apporter un complément à ce qui a été entrepris intra-muros. Ce n'est pas une assurance tous risques qui nous mettrait définitivement à l'abri de nouvelles inondations, mais les dernières pluies n'ont pas eu de conséquences désastreuses et nous ont permis de tester la fiabilité de nos nouveaux réseaux.

En parallèle de ces actions concrètes, les réflexions se poursuivent sur l'avenir de notre Commune avec la participation de chacun d'entre nous sur deux dispositifs qui vont nous permettre de nous projeter sur le devenir de notre cité à l'horizon 2030 et plus. Seront évoqués l'urbanisme, les nouveaux enjeux et multiples défis qui nous attendent, en veillant à la qualité du cadre de vie. Puis, viendra le temps de concrétisation des projets. Notre feuille de route est constante : agir pour que votre quotidien soit amélioré.

Dans un contexte économique et politique particulièrement sensible et contraignant, nous prenons en compte le désengagement de certains de nos partenaires et adaptons nos ambitions au plus près de nos capacités financières sans augmenter la pression fiscale et cela depuis de nombreuses années.

Mais, à côté de tout cela, l'été arrive avec son lot d'expositions et de festivités. Je vous souhaite de belles périodes estivales - si possible ensoleillées - et poursuivons ensemble l'embellissement de notre cité pour la rendre encore plus accueillante.

Gérard ROSÉ, Maire de SAP-en-AUGE



Infos Municipales

Afin de consacrer plus de place à la vie de la Commune, seules les informations les plus marquantes des réunions du Conseil Municipal sont rapportées. Les comptes-rendus complets sont, comme d'habitude, affichés sur les panneaux sous les Halles.

Conseil du 16 janvier 2024

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Budget Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les mêmes conditions que pour le budget principal.

Effacement de dettes

Suite au jugement du Tribunal de Commerce en date du 07/09/2022, et à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques, le

Conseil accepte à l'unanimité l'effacement de la dette des loyers impayés de novembre 2021 à mars 2022, pour un montant de 3 650,46 €.

Travaux éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Poursuite du remplacement des ampoules de l'éclairage public

Monsieur le Maire propose au Conseil d'équiper cette année en éclairage LED la Rue Hubert Laniel. Le devis s'élève à la somme de 13 500,29 € TTC, soit 11 249,62 HT. La part de financement par l'Etat (DETR), serait de 5 625,11 € HT. Le montant restant, soit 5 624,51 € HT, serait financé sur les fonds propres de la Commune. Il sera inscrit à la section investissements du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès de la DETR et tout autre financeur, ainsi qu'à signer tout document s'y afférant.



Directeur de Publication : M. Gérard Rosé, Maire. Rédaction / Conception : Mme Evelyne James, Maire Adjoint.

Impression : HERAULT Imprimeur - L'Aigle

Conseil du 16 janvier 2024 (suite)

Extension de la vidéoprotection

Monsieur le Maire propose au Conseil l'installation de quatre nouvelles caméras et le remplacement de celle de la RD12 (axe le plus fréquenté) par un appareil de meilleure définition.

Ce dispositif renforcera la sécurité des personnes et des biens, protégera les bâtiments publics ainsi que les entreprises de la zone industrielle. Cette proposition d'extension de la vidéoprotection fait suite à des remarques de la gendarmerie qui utilise régulièrement les images vidéo de la RD12.

Le coût s'élève à un montant de 23 157,66 € HT, dont 11 578,83 € HT financés par la DETR et 11 578,83 € HT pris sur les fonds propres de la Commune. Ce montant de travaux sera inscrit à la section investissements du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès de la DETR et tout autre financeur, ainsi qu'à signer tout document s'y afférant.

Remplacement de la porte d'entrée de l'église d'Orville

Monsieur le Maire propose au Conseil le remplacement à l'identique de la porte d'entrée principale de l'église Saint Brice d'Orville, avec reprise des sculptures en bois actuelles.



Le montant du devis est de 5 934€ HT. 2 967 € HT pourraient être financés par la DETR et 2 967 € HT pris sur les fonds propres de la Commune. Il sera inscrit à la section investissements du budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter un financement auprès de la DETR et tout autre financeur, ainsi qu'à signer tout document s'y afférant.

Conseil du 7 mars 2024

Subventions

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'attribution de diverses subventions pour un montant total de 15 000 €. Une aide, demandée par le Principal du Collège de Vimoutiers, pour un séjour au ski, a été également accordée par le Conseil. 30 € seront attribués à chaque famille qui en aura fait la demande auprès de la Commune.

Mise aux normes de la téléalarme de l'ascenseur

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de la Société TKE d'un montant de 2 658 € pour l'installation d'un module GSM, en remplacement de la ligne téléphonique analogique actuelle.

Marché

Le Conseil accepte à l'unanimité la requête de Madame Camille Canel, (vente de produits laitiers de sa ferme) qui souhaiterait venir sur le Marché le mardi matin au lieu du samedi matin.

Entretien des cimetières

Compte-tenu de la charge de travail que représente l'entretien des cimetières à raison de 21 jours par an à trois agents pour un coût évalué à environ 6 138 €, une réflexion s'impose pour le futur, d'autant plus qu'un des agents fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} mai 2024.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le devis proposé par l'association ACI développement, d'un montant de 4 200 € pour 12 interventions d'entretien par an.

Conseil du 2 avril 2024

Budgets primitifs

Ont été votés à l'unanimité les budgets 2024 ci-dessous.

Budget Commune :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	710 575,87 €.
Dépenses d'investissement :	269 657,00 €
Recettes d'investissement :	293 590,00 €

Budget CCAS :

Équilibré en dépenses et recettes :	6 588,24 €
-------------------------------------	------------

Budget Assainissement :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	264 272,02 €
Dépenses et recettes d'investissement :	293 581,57 €

Taxes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire, de reconduire pour 2024, les taux de Taxes Foncières de 2023 :

Taxe Foncière Bâti :	32,14 %
Taxe Foncière non Bâti :	9,17 %

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés, non affectés à l'habitation principale, est fixée à 10,55 %.

Conseil du 2 avril 2024 (suite)

Entretien annuel de l'Orgue

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a retenu, au programme de l'année 2024, une opération d'entretien de l'Orgue de l'Eglise, pour un montant de 552 € TTC. La maîtrise d'ouvrage doit être assurée par la Commune, l'Etat apportera une subvention de 40 % du devis hors taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à lancer l'ordre de service, dès que la DRAC aura engagé la subvention concernée.

Programmes de revitalisation des petites communes rurales

Voir l'encadré spécial dans la section « Vie de la Commune ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Sap-en-Auge a été retenue pour participer à deux programmes visant à accompagner en ingénierie des petites communes rurales dans la réalisation de projets renforçant leur attractivité :

- Le programme « Petites centralités », dans le cadre d'un partenariat entre le Département de l'Orne et l'Etablissement Public Foncier (EPF) Normandie, pour les communes de moins de 1 500 habitants.
- Le programme « Villages d'avenir » dans le cadre du Plan National France Ruralités pour les communes de moins de 3 500 habitants,

L'objectif est de définir des projets prioritaires pour la revitalisation du centre-bourg et préparer l'avenir de la cité dans les 5 à 10 ans à venir.

Au sein de la Commune, une Commission de suivi doit être créée afin de participer à la réflexion et identifier les actions à mener en priorité. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil approuve à l'unanimité la composition de la Commission qui sera constituée de membres du Conseil Municipal, de représentants d'entreprises, de commerçants et d'associations, ainsi que d'habitants.



8 mai 2024

Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945



Quelques mots d'Histoire

Le Théâtre : une tradition sapienne - La première tournée

Comme il a été vu dans le Bulletin précédent, la première pièce jouée fut la comédie policière d'Agatha Christie « Les 10 petits nègres ». Cette première production fut un succès, sûrement de curiosité, car les trois représentations firent salles comblées.

La pièce suivante fut une comédie vaudeville intitulée : « JEFF ».

Elle racontait les tribulations du personnage principal, joué par Gérard, obligé de se travestir en femme pour éviter de se faire reconnaître par le beau-père de sa fille, très à cheval sur les principes.

Trouver des costumes de femme ne fut pas difficile, mais des chaussures de femme, à talon pointure 43, ne fut pas une partie de plaisir.

La pièce était drôle, elle eut le même succès.

Parmi les spectateurs, il y avait le Maire de Saint Evroult de Montfort qui nous demanda une représentation dans sa petite Commune, dépourvue de salle des fêtes !

Le travail de l'année arrivé à son terme (les représentations bien sûr), il nous fallait réfléchir à la pièce suivante !

En 1977, ce sera : « Treize à table » de Marc-Gilbert Sauvajon, qui nous valut un beau quiproquo, mais cela ... c'est pour le prochain article.

Jean-Claude MAYZAUD

C'était un challenge, la Commune louerait un barnum et la scène serait un plateau de tracteur, le tout installé devant la porte arrière du restaurant/cantine qui servirait de coulisses.



Nous acceptâmes, curieux de jouer un peu comme le faisaient les comédiens ambulants au temps de Molière.

Comme Gérard avait de nombreux changements de costumes, il fallait faire vite dès qu'il pénétrait dans la coulisse, il était pris en main par Paulette, qui avait rejoint la troupe comme costumière.

Aidée de celles qui attendaient de rentrer en scène, elle le déshabillait et le rhabillait en un temps record, dans la plus franche rigolade bien entendu.

Après le spectacle, le Maire ravi offrit un vin d'honneur en nous gratifiant d'un : « c'est gentil d'être venu ». Nous, par contre, on s'était bien amusés.

Vie de la Commune

Revitalisation des petites communes

Programme « Petites centralités »

Le Bureau d'Etude « Quartier Libre » a été missionné par le département afin de définir des actions qui permettraient une revitalisation du centre-bourg, et ce, avec des apports méthodologiques, techniques et financiers. Le programme se déroulera en deux grandes phases :

1. Définir les orientations stratégiques, identifier les problématiques et proposer des actions à mener pour les résoudre (Quartier Libre).
2. Classer les actions par priorité, sélectionner les trois plus pertinentes (Commune), Proposer les modalités de leur mise en œuvre, opérer un chiffrage et identifier les partenaires à mobiliser pour leur réalisation concrète (Quartier libre).

Phase 1

Elle a été lancée le 25 mars par une réunion de la Commission avec le Bureau Quartier Libre, au cours de laquelle la démarche a été présentée aux participants. Une réunion interne de la Commission a suivi, ce qui a permis aux participants de faire part de ce qu'ils estimaient être des désavantages pour la Commune, ainsi que d'exprimer leur attentes.

Trois représentants de Quartier Libre ont ensuite passé deux jours dans la Commune, les 26 et 27 avril, dont une présence sur le marché le 27, ce qui leur a donné l'opportunité de s'entretenir avec environ une centaine de personnes. Le bilan de ces consultations a été présenté à la Commission par Quartier Libre le 10 juin.

Phase 2

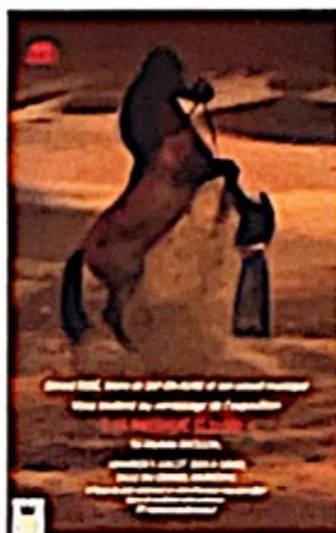
Un grand nombre d'actions ont été proposées, elles vont être discutées afin de définir des priorités et faire un choix. Les trois actions qui seront retenues devront être validées par le Conseil Municipal avant d'être approfondies par Quartier Libre.

Programme « Village d'avenir »

Les deux programmes étant complémentaires, certaines actions identifiées par Quartier Libre pourront être prises en compte dans le programme « Villages d'avenir », dont le lancement est imminent.

En fonction de l'état d'avancement de ces deux programmes, une réunion d'information pourra être organisée avec tous les habitants.

Expositions



« Le Monde Equin » Par Murielle Ancillon

Exposition de photographies sur le thème du cheval.

Du 5 juillet au 3 septembre dans la salle du Conseil de la Mairie.

Visite libre :

lun, mar, jeu, ven . 9h-12h / 13h30-17h

Festival « Arts en Cités »

Organisé par le Conseil Départemental et les Petites Cités de Caractère® de l'Orne, avec la participation du Collectif « 100Pression », spécialisé dans le « Street Art ».

Création *in situ* par Cindy Belaud d'une œuvre de sérigraphie dont le collage est réalisé sur quatre faces d'un cube de 2,5 m d'arête. Deux des faces ont été réalisées avec le concours de deux classes de l'école de Sap-en-Auge.



Exposition jusqu'au 22 septembre sur le site du Grand Jardin.

Info utile ...

Registre communal (☎ Mairie : 02 33 39 41 29)

Les personnes vulnérables vivant à domicile peuvent être inscrites sur un registre communal spécial, dans l'optique de faciliter l'intervention des services municipaux, sanitaires et sociaux en cas d'urgence.



Rappels



Chaque habitant se doit d'entretenir ses haies et d'élaguer ses arbres en bordure de voirie, de même que son trottoir, son fossé ou son caniveau.

Merci de participer à l'effort collectif et citoyen !



SPR et PCC ...

Le classement d'une partie de Sap-en-Auge en Site Patrimonial Remarquable (SPR) permet de protéger le patrimoine architectural de la Commune. A ce titre, il implique certaines règles à respecter lors de la rénovation d'un bâti dans un périmètre défini, et autour, du cœur de bourg.



En revanche, le label « Petite Cité de Caractère® » (PCC) n'entraîne aucune contrainte de cette sorte, il peut même permettre, dans certaines conditions, d'obtenir une aide de 10% du coût des travaux de rénovation.

A noter dans vos agendas

- 13 juillet : Soirée Guinguette (Le Grand Jardin)
- 2 août : Marché nocturne (CCAIS)
- 11 août : Courses hippiques (Société des Courses)
- 15 août : Jazz sous les Cerisiers (Le Grand Jardin)
- 18 août : Country Fair - Hippodrome de la Fontaine (Lions club)
- 20 octobre : Marché aux livres - Salle des Fêtes (Médiathèque)
- 9-10 novembre : Fête du Cidre (Le Grand Jardin)
- 24 novembre : Repas des aînés - Salle des Fêtes
- 12 décembre : Concert de la Chorale Jitro - Eglise

Fleurissement

Lors de l'opération « Fleurissement de pieds de murs » initiée l'année passée par les Petites Cités de Caractère®, des essais de semis ont été réalisés par une trentaine d'habitants volontaires, par les employés communaux, ainsi que par les enfants de la garderie.



De jolis liserés fleuris ont été obtenus, comme sur le côté de l'église.

Une belle bordure est apparue le long du mur de la Rue des Ecoles, suite au travail des enfants et s'est bien étoffée cette année.

De nouvelles pousses surgissent actuellement à des endroits où les semis n'avaient pas encore fleuri.

Néanmoins, il sera nécessaire dans le futur de repenser cette méthode de fleurissement pour améliorer les résultats ...

En centre bourg et dans les rues avoisinantes, paniers, bacs et jardinières ont été installés aux emplacements habituels.

Le massif de rosiers près de la sacristie et la bordure de vivaces au pignon de la médiathèque, créés l'an dernier, se sont bien développés et agrémentent désormais l'entrée du bourg au niveau de l'église.



Martine BOURGAULT et Evelyne JAMES



4 mars 2024
Concert de l'Ecole de Musique



9 mai 2024
Rando gourmande

Ecole Raymond Queneau

La fin de l'année scolaire arrive, avant de vous souhaiter de bonnes vacances, ci-dessous un petit résumé des différentes actions qui ont jalonné notre vie scolaire depuis janvier.

Sécurité routière :

Les élèves de CM2 ont tous passé le permis vélo et l'ont obtenu avec succès. Un élève a été qualifié pour la finale départementale à Alençon. Forts de leur expérience, ils ont réalisé et proposé aux élèves de maternelle un parcours que ces derniers ont fait avec des tricycles.

Domaine artistique et culturel :



- Travail des CM1 et CM2 avec des artistes des Arts Improvisés sur la réalisation d'un « parcours folklorique imaginaire », mêlant écriture et enregistrements sonores.
- Travail des CM1 et CM2 avec Cindy Belaud, artiste en sérigraphie dans le cadre de « Arts en Cités ».
- Les élèves du CP au CM2 ont bénéficié d'une intervention en théâtre avec le comédien Raphaël Grillo de la Cie du Cloître.

E3D (Ecole en démarche de développement durable, volet social) :

- Rencontres entre les élèves de la maternelle au CE2 avec les résidents de l'Ehpad Audelin Lejeune lors d'ateliers divers (jeux de société, jardinage, bricolage ...).
- Rencontres et ateliers avec des résidents du Foyer Louise Marie et les élèves de CM1 et CM2 (jeux de société, ateliers sportifs ...).

Association Domaine Sauvage du Costil :

De la Grande Section au CM2, interventions en classe de Marie, Eva, etc. ... sur le thème des oiseaux, des végétaux, ... puis visite du domaine.

Les Jardins du Bosc Renault (Joséphine et Augustin) :

Pour les élèves du CP au CM2, semis et plantations à l'école, puis déplacement sur l'exploitation.

Le restaurant La Lie'Orne :

Les élèves de Toute Petite et Grande Sections ont été reçus par Mme et M. Nouchet pour travailler sur les saveurs et confectionner des pizzas.

Sorties scolaires :

- Les maternelles se sont rendus à Biotropica (Jardins animaliers),
- Les CP-CE1 et CE2 ont bénéficié de différents ateliers à Pré-en-Pail sur le thème de la relation de l'Homme à l'Environnement, des origines à nos jours, avec l'association « L'Etinbulle ».
- Les CM1 et CM2, se sont rendus au Paléospace de Villers-sur-Mer pour participer à différents ateliers de fouilles archéologiques : « La Normandie au Jurassique, il y a 160 millions d'années ».

Un grand merci à l'Association des Parents Investis (API) et à l'Association La Roche, ainsi qu'à la CDC VAM et à la Coopérative Scolaire, pour leur soutien financier, ce qui a permis de réduire le coût restant à la charge des familles.

Piscine :

Les élèves du CP au CE2 ont bénéficié de 8 séances d'apprentissage ou de perfectionnement de la natation à la piscine de L'Aigle. Transport et séances ont été financés par la CDC VAM.

Journée Orn'Olympik :

Les élèves de CM1 et CM2 se sont rendus au collège de Vimoutiers pour une journée sportive. Le transport a été financé par l'USEP 61.

Fête de fin d'année, samedi 29 juin :

Après-midi sportive et festive sur le thème des JO 2024. Cérémonie d'ouverture avec défilé des drapeaux, un Haka, des chants et des danses. Puis, différents stands proposés par l'API.

L'équipe enseignante tient à remercier les familles qui ont donné de leur temps pour accompagner nos élèves sur les différents temps de l'école pour des sorties.

Les inscriptions pour la rentrée 2024-2025 peuvent être effectuées auprès de la CDC VAM.

Pour mémoire, les familles peuvent bénéficier d'une garderie le matin, de 7h30 à 8h50, et le soir de 16h30 à 18h30, du lundi au vendredi et d'un accueil en centre de loisirs le mercredi et lors des petites vacances.

Bonnes vacances et rendez-vous le lundi 2 septembre